

UNIVERSITÉ PARIS-PANTHÉON-ASSAS

DIRECTION DE LA RECHERCHE

FORMULAIRE DE DEMANDE D'IMPRESSION DE THÈSE

L'Université Paris-Panthéon-Assas offre à ses doctorants la possibilité d'imprimer leur thèse dans les conditions suivantes, dans la limite de **9 exemplaires au maximum** :

- 1 exemplaire pour chacun des membres du jury (entre 4 et 8);
- 1 exemplaire pour le doctorant;

Pour rappel, la thèse doit être envoyée aux membres du jury au moins six semaines avant la soutenance. Il est recommandé de prendre contact avec eux le plus tôt possible pour recueillir leur besoin d'un exemplaire papier et leurs adresses postales. Il est donc nécessaire de prévoir un délai de deux à trois semaines supplémentaires avant la date d'envoi de la thèse aux rapporteurs. Le dépôt au Bureau des études doctorales ne s'effectue que sous forme numérique.

<u>Si ces premiers délais de dépôt initial ne peuvent être respectés</u>, la possibilité est néanmoins laissée de formuler la demande d'impression de la thèse jusqu'à la veille de la date de soutenance de thèse afin de disposer d'exemplaires permettant la diffusion de ce travail. Il n'est pas possible de demander une double impression de la thèse à ce titre.

À l'issue de la soutenance, si le jury a demandé l'introduction de **corrections**, le nouveau docteur dispose d'un **délai de trois mois** pour déposer **sa thèse corrigée** sous forme électronique auprès du bureau des doctorants.

L'université assurera alors l'impression de la thèse **un exemplaire pour le doctorant**.

Important:

- Le doctorant dispose <u>d'une semaine à partir de la date d'autorisation d'impression de la thèse</u>, pour la déposer en version numérique (clé USB) à Monsieur Raymond CHIPAN.
 Cette date d'autorisation correspondra au moment où le Bureau des études doctorales vous invite à prendre attache avec Monsieur Chipan.
- L'impression de la thèse se fera en noir et blanc, à l'exception de la couverture qui peut être imprimée en couleur.
- La date de retrait des exemplaires sera fixée lors du dépôt du fichier numérique au service d'impression d'Assas. Le délai d'impression est de deux semaines environ.

Nom du doctorant :

<u>École doctorale</u>: ED6 Droit privé ED7 Georges Vedel ED8 Hist., philo. et socio. du droit ED9 Droit int., européen, rel. int. et droit comparé

Courriel:

Numéro de téléphone :

Date de la demande :

Date de la soutenance de thèse :

Nombre d'exemplaires demandés :



Visa de la Direction de la recherche	Visa de la Direction des affaires financières	
Le:	Le:	
Johan BOITTIAUX, Gestionnaire des thèses Direction de la Recherche Aile Cujas, 1 ^{er} étage, Bureau 107 12 place du Panthéon - 75231 Paris Cedex 05 Tél. 33 (0)1 44 41 55 85	Alain CORDIER, Directeur Affaires financières Escalier J, 1 ^{er} étage 12 place du Panthéon - 75231 Paris Cedex 05 Tél. 33 (0) 44 41 55 67	
Visa du Service impression		
Le:		
Raymond CHIPAN, Chef du Pôle impression Service impression - Assas I ^{er} étage, Bureau 106 92 rue d'Assas 75006 Paris Tél. 33 (0)1 44 41 57 59		
Demande de corrections à l'issue de la soutenance de	e thèse	
compter de sa soutenance pour effectuer les modific	corrections, le docteur dispose d'un délai de trois mois à ations et transmettre sa thèse corrigée au Bureau des études e la thèse corrigée sera alors délivrée en un exemplaire pour le	
Visa de la Direction de la recherche	Visa de la Direction des affaires financières	
Le:	Le:	
Visa du Service impression		
Le:		